



République Française  
Département de la Vienne  
Arrondissement de Poitiers

**COMMUNE DE BIARD**

**SEANCE DU 13 FEVRIER 2017**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le 13 février 2017 à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 3 février 2017, s'est réuni à la mairie,  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Membres absents : 6

### **Membres présents :**

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, LEVENT Marie-Claude, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, SERVAIS Françoise, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal, LE GRASSE Jean-Pierre.

### **Membres absents excusés :**

Mme GIRAUDET Claudine donne pouvoir à M. THEBAULT Pierre  
M. METIVIER Didier  
M. PHELIPPON Jean-Luc  
Mme NEVEU Isabelle  
M. LEROY Mickaël  
M. GRAND-CLEMENT Alain donne pouvoir à M. PEYRELADE Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : M. Pierre THEBAULT

### **Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **TRANSFERT ET CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE L'AGEASSE**

Au vu des conclusions favorables du commissaire enquêteur et en l'absence d'opposition des propriétaires, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, procède au classement d'office des espaces de voirie du lotissement de l'Ageasse dans le domaine public communal.

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION « SUCE-POUCE » - SOLDE DE LA SUBVENTION 2016**

Comme chaque année dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et pour assurer le bon fonctionnement de l'association de la crèche parentale « Suce-Pouce », le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement à l'association du solde de la subvention de l'année N -1, en 2016, calculée au vu de l'activité réelle constatée, soit 14 926.47 €.

### **INVESTISSEMENT - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Le Grasse), autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, soit à hauteur de 15 500.00 € TTC. Ces crédits seront inscrits au budget.

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

#### Décision n°1/2017 du 10 février 2017

L'adoption et la signature du contrat relatif à la mise en propreté et le dégraissage des conduits d'évacuation des buées grasses de la cuisine du restaurant scolaire d'une durée d'un an proposé

par la société « ISS HYGIENE ET PREVENTION » sise, 14 rue le Verrier – ZAC de Belle Aire - à AYTRE (17), pour un montant de 570,00 € HT.

## QUESTIONS DIVERSES

- Formalité d'envoi des convocations aux conseillers municipaux
- Proposition de création d'un 2<sup>ème</sup> bureau de vote pour les élections à la mairie
- Transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité aux communes équipées de dispositifs de recueil
- Opérations d'élagage « réseau haute tension » lancées par SRD à proximité des lignes aériennes
- Cartographie de l'isolation thermique de l'habitat sur Biard
- Calendrier des réunions et manifestations
- Informations sur le lotissement « domaine des Coteaux de Bel Air ».